



5

La dimension Grand Sud Est

C'est cette échelle qui doit être considérée pour peser sur l'échiquier européen. On ne sent pourtant guère de souffle politique à cette échelle. Il faut un sursaut.

6

La prescriptivité des règles générales du SRADDET

Il faudra être sélectifs sur les zones à prescriptivité, pour ne pas bloquer tout développement en révisant trop de documents d'urbanisme.

Il faudra aussi que ces règles soient particulièrement claires

7

Au-delà de l'affirmation d'une ambition, il faut être clair dans l'action et mobiliser par l'évaluation

Cela suppose d'abord que l'on sache mieux qui fait quoi. Mettre à plat la dépense publique locale en Auvergne-Rhône-Alpes peut y concourir. Il faut aussi valoriser la Conférence territoriale de l'action publique comme instance de travail pour trancher.

Cela suppose en outre de mettre en œuvre l'évaluation du schéma, avant sa validation puis durant sa mise en œuvre, avec la contribution du CESER. L'évaluation qui devrait être un réflexe lors du lancement d'une politique devrait être utilisée pour mobiliser les acteurs et les citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes sur leur avenir.



Juillet 2018



AMBITION TERRITOIRES 2030

7 clés pour réussir

UN TROISIÈME VOLET DE PROPOSITIONS DU CESER

Au moment où le Conseil régional élabore le préprojet de schéma « Ambition territoires 2030 », soucieux d'éclairer dans la mesure du possible chaque étape de la démarche, le CESER intervient pour la troisième fois sur ce dossier majeur.

POUR LE CESER, LE SCHÉMA DOIT CONSTITUER LA BOUSSOLE DE L'ACTION PUBLIQUE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Dès octobre 2016, sollicité par le Président de la Région, le CESER en a formulé le vœu par une méthode :

- partant des cadres de référence existants et d'un diagnostic stratégique à concevoir en dynamique permanente pour s'adapter au monde
- élaborant un socle de priorités par convergence entre projets locaux et régionaux
- réservant les « règles générales » prescriptives à des territoires à enjeu régional fort
- favorisant par un pilotage et un dialogue de qualité, la construction du fait régional

Si ce schéma axé sur la question territoriale n'est pas le schéma des schémas, les acteurs régionaux ne peuvent plus demeurer sans mise en perspective de l'action publique.

En juillet 2017, le CESER précisait les ambitions et défis qu'il souhaitait voir relevés pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

A la lumière des travaux qu'elle a menés au cours des années antérieures, l'assemblée consultative rassemblait en 12 fiches, les enjeux et propositions à 15-20 ans pour chacune des thématiques imposées par la loi et ajoutait l'acceptabilité sociale des projets, puis en faisait ressortir cinq défis.

Après l'adoption en mars 2018 des objectifs du schéma, le Conseil régional a engagé la phase rédactionnelle du préprojet de schéma, à débattre à l'automne, avant la phase ultime fin 2018 / début 2019 de l'enquête publique prévue par la loi dans les territoires

Télécharger la contribution

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

» POURQUOI UNE NOUVELLE CONTRIBUTION DU CESER ?

Il s'agit d'enrichir les précédents apports par la suggestion de clés de réussite pas encore ou peu développées et illustrées par des exemples concrets, pour éviter d'en rester à l'incantation.

Aucun schéma ne peut être puissant et fédérateur sans s'inscrire dans des principes fondamentaux :

- **Sens de l'action publique**
- **Valeurs humaines**
- **Cohérence avec les autres schémas**

Sur ces fondements, le CESER énonce les sept clés qu'il estime nécessaires pour assurer l'utilité du Schéma pour tous les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes.



LES 7 CLÉS PROPOSÉES POUR RÉUSSIR LE SCHÉMA

- L'équilibre des territoires
- Le management territorial
- Attractivité et compétitivité, alliant développement et protection
- L'intérêt général des projets et l'acceptabilité sociale
- La dimension Grand Sud Est
- La prescriptivité des règles générales du SRADDET
- Au-delà de l'affirmation d'une ambition, il faut être clair dans l'action et mobiliser par l'évaluation

L'équilibre des territoires

1

C'est le fil rouge des travaux de la mandature actuelle du CESER et la première focale du schéma énoncée par le législateur.

A l'égalité imaginaire entre territoires dans un monde figé, il faut opposer la dynamique indispensable pour s'adapter en permanence aux réalités d'un espace toujours mobile, et de plus en plus mobile, qu'il s'agisse des champs matériels ou immatériels

Pour illustrer :

- les politiques culturelles et artistiques, sportives et en faveur de la jeunesse doivent diffuser sur le territoire de manière équitable
- des futurs possibles pour la montagne en région
- prévenir les fractures territoriales en très haut débit numérique

Le management territorial

2

C'est à nouveau la dynamique qui compte, celle des acteurs, pour faire système entre les projets. Pour cela, dialogue, articulation, coordination sont des maîtres mots.

De plus, il faut considérer toutes les échelles d'action. On ne saurait oublier combien Auvergne-Rhône-Alpes doit être traité de façon exceptionnelle pour ses grands projets d'infrastructures en raison de sa position européenne elle-même exceptionnelle : CFAL, LYON-TURIN ou POCL sont des priorités européennes. La métropole lémanique, nœud fonctionnel international plus important que LYON SAINT ETIENNE, doit en outre être positionnée à sa juste place pour l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Au niveau infrarégional, sachons aussi valoriser notre maillage inégalé.

Pour illustrer :

Le dialogue est la clé de l'action foncière pour résoudre les conflits d'usage

Pour illustrer :

Positionner l'échelle des villes moyennes au centre de la démarche Ambition Territoires 2030

Attractivité et compétitivité, alliant développement et protection

3

Des atouts extrêmement diversifiés favorisent Auvergne-Rhône-Alpes. Mais l'attractivité est un combat, rien n'étant jamais acquis définitivement. Et la préservation de l'environnement doit intégrer les trois priorités de la biodiversité, du schéma régional de cohérence écologique et de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Pour illustrer :

- promouvoir un patrimoine naturel et culturel d'une richesse extrême, avec de nombreux éléments labellisés
- valoriser Auvergne-Rhône-Alpes à travers l'activité sportive
- éviter pour Rhône-Alpes le risque de marginalisation par rapport à l'ouverture maritime.

L'intérêt général des projets et l'acceptabilité sociale

4

Le CESER complète son propos de 2017 sur ce point. L'opinion méconnaît de plus en plus la notion d'intérêt général, victime de la culture du zapping permanent et de la confusion des échelles. Il faut toujours revenir au fond des projets, les inscrire dans le temps long et construire dès le départ le débat contradictoire pour faciliter l'acceptabilité sociale.

Pour illustrer :

Pour une acceptabilité sociale de l'industrie